DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 20 Décembre (20/12/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire.

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURLENT. Adjoints.

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Bernard REDON (représenté par M. Guy-Michel EMPOCIELLO), Adjoints

Mme Nathalie GALHO (représentée par M. Gilles BENECH), Conseillère Municipale

ETAIENT EXCUSES:

Mme Hélène DELTORT, Adjoint

Mme Colette ROLLET, Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS:

M. Abdelkader SELAM est nommé secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT

28 - 20 Décembre 2013

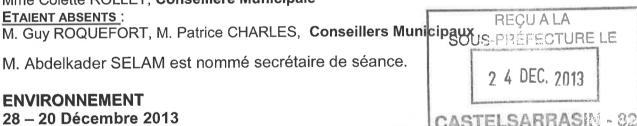
CREATION D'UN PERIMETRE DE TRANSPORTS URBAINS À L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Rapporteur: Monsieur JEAN

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2333-64 et suivants.

VU la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, notamment articles 27 à 28-2.

VU décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes modifié notamment par le décret n° 2007-1743 du 11 décembre 2007,



VU la circulaire du 18 novembre 1993 relative à la création et à la modification des périmètres de transports urbains,

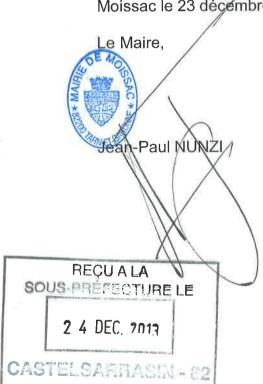
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré. A 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes GALHO, NICODEME; MM. BAPTISTE, **BENECH, GAUTHIER)**

APPROUVE la création d'un périmètre de transport urbain correspondant au territoire communal de Moissac.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches auprès du représentant de l'Etat et à signer tous documents nécessaires à la création du périmètre de transport urbain.

Pour copie conforme

Moissac le 23 décembre 2013



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :